

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.  
PARIS : HAVAS et Co, 3, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.  
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RÉCLAMES — ..... 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemins de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 <sup>m</sup> matin.	5 h. 10 <sup>m</sup> matin.	6 h. 53 <sup>m</sup> matin.	10 h. 12 <sup>m</sup> matin.	10 h. 28 <sup>m</sup> matin.	10 h. 45 <sup>m</sup> matin.	4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	12 h. 45 <sup>m</sup> matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 20<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors — 7 h. 55<sup>m</sup> soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25<sup>m</sup> matin.

### Cahors, 5 Octobre.

La question d'Orient prend la première place dans les préoccupations du monde. Nous mettons en tête du journal les principales nouvelles.

La nouvelle suivante est arrivée mardi à Paris :

Constantinople, 3 octobre matin.

Après un nouveau et dernier grand conseil, tenu hier soir, la Sublime-Porte a fait une communication aux ambassadeurs accrédités ici.

Cette communication n'est qu'une réponse très indirecte aux propositions de paix des grandes puissances. C'est une sorte de plan de réformes applicables à tout l'empire ottoman pour l'affranchissement complet des chrétiens, et l'exposé en est rédigé de façon à tâcher d'insinuer l'inutilité d'une autonomie locale à accorder à trois provinces spéciales de l'empire, sans toutefois qu'un refus formel soit opposé aux propositions des puissances, dont il n'est pas parlé.

La rédaction en a été longuement délibérée, et, dans les cercles musulmans, on rappelle, à propos du moyen détourné employé par la Sublime-Porte pour s'expliquer sur les demandes des grandes puissances, que celles-ci n'ont répondu aux six points sur lesquels leur attention avait été appelée par le gouvernement ottoman, que par des contre-propositions qui ne mentionnaient même pas les six points signalés.

Il est maintenant certain, ainsi que nous l'avons indiqué par dépêche spéciale avant-hier, que la lettre adressée à l'empereur François-Joseph par l'empereur Alexandre contient les propositions suivantes : occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine par les troupes autrichiennes, de la Bulgarie par les troupes russes, surveillance exercée sur le Bosphore par une flotte austro-russe. Un renseignement publié par le Nord permet de croire que la Russie inviterait les autres nations de l'Europe à joindre, si elles le jugeaient convenable, leurs vaisseaux à ceux des deux puissances ; mais ce n'est qu'une simple conjecture, qui n'a pas d'ailleurs un bien grand intérêt. Le fait capital, c'est la proposition d'un partage des dépouilles de « l'homme malade », sous les apparences d'une occupation militaire destinée à garantir l'exécution des réformes promises par la Turquie.

Ces actes militaires devraient-ils se produire quelle que fût la réponse de la Turquie, ou bien seulement dans le cas où cette réponse serait négative ? C'est là ce qui est encore incertain. Mais il est facile de voir que les prétextes ne manqueraient

pas pour occuper les provinces en question, même au cas où la Turquie adhérerait aux propositions de l'Angleterre. D'ailleurs le conseil des ministres à Constantinople, dont nous parlons plus haut, après avoir longuement délibéré, a pris une décision qui, communiquée aux ambassadeurs des puissances, a été immédiatement transmise télégraphiquement par eux aux différents gouvernements. La réponse faite par la Porte n'est encore qu'incomplètement connue, mais il est évident qu'elle ne donne pas satisfaction aux demandes adressées au sultan et que, par conséquent, les puissances mal disposées à l'égard de la Turquie ont là, contre elle, un prétexte dont elles ne manqueront pas de se servir.

Voici les dépêches parvenues hier mercredi :

Constantinople, 3 octobre.

Le conseil extraordinaire d'hier, composé des ministres et des hauts fonctionnaires, a accepté à l'unanimité le projet des réformes et la création d'un Conseil national composé de 120 membres. Cette décision, soumise à la sanction du Sultan, sera communiquée aux puissances.

Londres, 3 octobre.

L'agence Reuter publie le télégramme suivant de son correspondant de Belgrade en date du 2 :

« Des doutes ayant été exprimés à St-Petersbourg relativement au rejet des propositions de paix des puissances par le prince Milan et par les ministres serbes, et relativement à la résolution de la Serbie de continuer la guerre à outrance, il est maintenant officiellement confirmé que la Serbie se soumettra seulement à une intervention militaire étrangère et n'acceptera pas de propositions de paix si elles ne lui sont pas préalablement soumises. »

Le Journal des Débats considère que l'Autriche est absolument perdue si elle répond favorablement à la demande de l'empereur de Russie pour l'occupation en commun de trois provinces turques. Il s'exprime en ces termes :

Nous ne connaissons pas encore d'une manière précise la réponse de l'empereur François-Joseph au comte Soumarokoff ; on peut néanmoins affirmer que, si cette réponse ne consiste pas en un refus énergique, l'Autriche préparera de ses propres mains sa ruine plus ou moins prochaine, mais à peu près inévitable. Nous pouvons parler plus librement que personne du projet d'occupation en commun de la Turquie d'Europe ; car si, pour le malheur de tous, ce projet venait à se réaliser, nous n'y jouerions, nous ne voudrions à aucun prix y jouer le moindre rôle. Mais il nous est bien permis de dire, parce que nous l'avons appris par une bien cruelle expérience, que la plus grande faute que puisse commettre un

peuple est d'abandonner sa politique séculaire pour se lancer dans les voies aventureuses où l'on cherche à entraîner l'Autriche et l'Angleterre. Chaque nation a, au dehors plus encore qu'au dedans, un ensemble de traditions qui reposent sur des intérêts permanents, qui sont le fruit de son histoire, qui sont nées en quelque sorte avec elle, et qu'elle ne peut oublier sans se préparer les plus grands malheurs.

Quant à l'Angleterre, sa conduite est inexplicable. La campagne d'indignation des libéraux est sans contredit la plus coupable imprudence que jamais un parti ait commise. Les intérêts les plus clairs, les plus éclatants de l'Angleterre ont été sacrifiés en un jour à une fausse sentimentalité ou à des utopies tellement dangereuses qu'on a peine à comprendre comment elles ont pu germer dans un cerveau anglais. Les rêveurs politiques qui réclamaient une alliance anglo russe commencent à comprendre qu'ils ont fait le jeu de la Russie, croyant relever la dignité de l'Angleterre aux yeux des philanthropes cosmopolites. Le Times, dont les articles étaient depuis quelque temps un sujet de surprise pour tous les esprits réfléchis, a été soudainement converti par la mission du comte Soumarokoff. Il déclare aujourd'hui que la Russie ne saurait être avertie trop tôt, ni d'une manière trop positive, qu'elle a mal compris les intentions de l'Europe en proposant une intervention armée en Turquie. « Nous ne voulons pas détruire la Turquie ! » s'écrie-t-il. — Que voulez-vous donc ? Et étiez-vous assez aveugles pour ne pas vous apercevoir que vos manifestations portaient un coup mortel à l'empire ottoman ?

Il n'est plus possible maintenant de se faire d'illusion. La mission du prince Soumarokoff a fait tomber les fantômes qu'on dressait de toutes parts autour de la question d'Orient. La vérité est apparue brusquement dans toute sa sévérité, et chaque puissance, frappée par ce coup imprévu, a compris enfin qu'on ne se disputait depuis plus d'un an ni pour la Turquie, ni pour la Serbie, ni pour les chrétiens, ni pour les musulmans, ni pour les réformes libérales, ni pour le despotisme asiatique, mais pour le maintien de l'équilibre du monde et de la paix générale. Espérons que la diplomatie sortira de cette secousse plus éclairée et plus courageuse. Si elle ne le faisait pas, nous devrions répéter bientôt le mot douloureux de M. de Beust : il n'y a plus d'Europe !

On parle beaucoup d'une grande réunion, d'un genre nouveau, qui a dû s'ouvrir lundi à Paris, et qui a pris le titre de Congrès ouvrier. Le caractère de cette réunion n'est pas dissimulé. Le magistrat qui, jeudi dernier, exposait devant le jury de la Seine les raisons qu'il y avait de condamner sévèrement (ce qui du reste a eu lieu) le journal la

Tribune comme coupable du délit d'outrage à la religion, a fait connaître officiellement les conditions dans lesquelles ont été convoquées ces grandes assises du radicalisme. « La Tribune, — a dit M. l'avocat général d'Herbelot, — occupe la première place dans la presse révolutionnaire, socialiste, communaliste, antireligieuse. Sous prétexte de servir la cause républicaine, elle la compromet de la manière la plus grave. C'est, — a ajouté le magistrat, — ce journal qui a été le promoteur du congrès international ouvrier qui doit se réunir prochainement. » Le Français déclare ne connaître, pour apprécier par avance le caractère du congrès, rien de plus grave que ces paroles.

Voici le programme des délibérations :

1° Le travail des femmes ; 2° Les chambres syndicales ; 3° Les conseils de prud'hommes ; 4° l'apprentissage et l'enseignement professionnel ; 5° la représentation directe du prolétariat au parlement ; 6° les associations coopératives de consommation et de crédit ; 7° les caisses de retraite, d'assurance et des invalides du travail ; 8° l'association agricole et l'utilité des rapports entre les travailleurs agricoles et les travailleurs industriels.

Le Moniteur universel fait remarquer que, parmi ces questions économiques, il s'en est glissé une toute politique : on ne saurait qualifier autrement le 5<sup>e</sup> article du programme : la représentation directe des ouvriers au parlement. Nous ne voyons pas ce qu'elle vient faire ici. Dans un pays où tous les citoyens sont électeurs et éligibles, et où politiquement il n'existe pas de classes distinctes, aucune partie de la population n'est fondée à réclamer un droit de représentation directe autre que celui qu'elle tient de la loi ; rien n'empêche les ouvriers d'arriver au parlement s'il plaît aux électeurs de les y envoyer, et ils ont pour le moins autant de chances de faire passer leurs candidats que d'autres classes très dignes d'être représentées ; l'accès de la Chambre des députés et même du Sénat leur est plus facile qu'à un professeur du Collège de France ou à un membre de la cour de cassation.

Cette disposition à considérer la politique au point de vue d'une classe présente bien des inconvénients ; elle tient à une connaissance bien imparfaite de notre histoire, et sert à nourrir de dangereuses illusions. Ainsi, dans le rapport qu'un des délégués, M. Vernet, a présenté sur le règlement du congrès, on lit

ces lignes significatives : « Si nous savons nous entendre, nous discipliner, nous conformer aux nécessités que la nature des choses impose, non seulement ce congrès réussira, mais il marquera une évolution considérable, qui aura pour la classe des travailleurs toutes les conséquences que 1789 a eues pour la bourgeoisie. »

On est tenté d'abord de louer la sagesse de ces conseils, mais on s'arrête devant la conclusion chimérique que leur donne le rapporteur ; c'est toujours la même idée cent fois réfutée et revenant toujours avec l'obstination d'un préjugé tenace sur lequel glissent tous les arguments. Les ouvriers comme M. Vernet, s'imaginent que la révolution de 1789 a été faite au profit de la bourgeoisie seule, et que le prolétariat, comme ils disent, a une autre révolution ou évolution à faire, laquelle sera pour lui ce que 89 a été pour la bourgeoisie. Cette manière d'interpréter le mouvement politique de la fin du dernier siècle, quoique fort à la mode dans les écoles socialistes, n'en est pas moins erronée. L'égalité devant la loi, l'admissibilité de tous les citoyens aux emplois publics, la liberté, tout ce que l'on a appelé enfin plus ou moins justement, les conquêtes de 1789, a été également conquis pour tous ; les droits politiques que la nation revendiqua alors et qui, en définitive, sont en sa possession, ne constituent nullement l'apanage d'une classe, ils forment le patrimoine commun de tous les Français ; la révolution ou l'évolution, pour employer le terme modéré de M. Vernet, ne peut pas s'attaquer à des privilèges, comme en 1789, et si on la tentait, elle ne saurait porter que sur la propriété.

### On lit dans le Soleil :

Les six élections partielles qui ont eu lieu dimanche ont donné les résultats prévus. Les candidats républicains ont été élus à Toul, dans Meurthe-et-Moselle ; à Embrun, dans les Hautes-Alpes ; à Cambrai, dans le Nord ; à Senlis, dans l'Oise.

Mais les deux invalidés du Gers et de la Haute-Garonne, MM. Peyrusse et Tron, ont été réélus, moins à raison de leurs opinions bonapartistes que parce que les électeurs de Saint-Gaudens et d'Auch, froissés du sans-façon avec lequel la majorité de la Chambre en a agi avec eux, se sont fait un point d'honneur de confirmer leur premier vote.

Mgr l'évêque du Gap a adressé la lettre suivante à la Défense :

Monsieur,  
Vous désirez avoir mon avis sur l'arti-

cle que vous avez inséré dans la *Défense*, relativement à ma lettre pastorale. Je m'empresse de vous répondre que je le trouve parfaitement sage, et qu'il me paraît interpréter exactement ma pensée.

Dans tout ce bruit de la presse, ce qui doit surtout nous étonner, c'est l'étonnement même de certains journalistes qui ont cru voir dans ma lettre une doctrine nouvelle. Il fallait tout simplement, pour y voir cela, la plus profonde ignorance en matière d'enseignement catholique. Car, comme vous l'avez excellemment dit : « Nous avons une religion orthodoxe, nous n'avons point de régime orthodoxe » ; et il suffit de parcourir seulement l'histoire de l'Eglise pour être convaincu qu'elle sait s'accommoder à tous les régimes et que les formes gouvernementales ne sont pas ce qui la préoccupe.

Je souhaite que cette trop ardente polémique ait au moins l'avantage de le faire bien comprendre, une fois pour toutes, aux divers partis politiques qui nous divisent si malheureusement.

Mais une république, comme une monarchie, peut être détestable, antireligieuse, impie, insensée, cruelle. Evidemment l'Eglise ne pourrait pas plus pactiser avec une telle république qu'avec la monarchie de Nérone ou d'Héliogabale.

Il faut donc comprendre aussi qu'au-dessus des formes gouvernementales, de leur nature changeante, il y a des vérités sociales éternelles, des principes essentiels à tout régime, soit monarchique, soit républicain, et sans lesquels un Etat ne peut vivre, ni subsister. C'est ce que vous avez fort bien fait observer dans votre excellent article, et c'est ce que j'ai essayé moi-même de développer dans la seconde partie de ma lettre pastorale, dont mes commentateurs n'ont tenu aucun compte, pas plus que de la leçon de cathéchisme qui l'accompagne.

Or, ces vérités, qui sont la base essentielle de toute société, l'Eglise en est la gardienne; elle a le devoir, comme elle en a le droit, de les rappeler souvent aux nations, quel qu'en soit le régime. Et jamais, ces vérités éternelles, elle ne les retiendra captives; jamais elle ne cessera de les redire et de les proclamer dans la liberté ou dans les fers.

Veillez, monsieur le rédacteur, agréer l'assurance de ma considération très-distinguée et de mon sincère dévouement.

† A.-V. F.,  
évêque de Gap.

En parlant de cette lettre, le *Soir* exprime l'opinion que la République doit être respectueuse des droits de la conscience, à moins de s'aliéner les catholiques, c'est-à-dire l'immense majorité du pays.

M. de Falloux vient de prononcer, au Comice agricole de Segré, le discours suivant :

Messieurs,

Le Comice agricole de Segré a de plus en plus à se louer de la générosité de ses amis. Nous avions déjà à vous distribuer, chaque année, les dons de M. le duc et de Mme la duchesse de Fitz James, de M. le général d'Andigné, de M. Emile Rousseau, de M. de la Salmonière, de M. de la Perraudière : aujourd'hui, je dois vous annoncer un acte plus bienveillant encore, puisqu'il émane d'un homme étranger à notre canton, de M. Achille Joubert, sénateur, qui vient de me faire remettre 100 francs, pour être ajoutés au prix de ferme.

Je suis doublement heureux de vous l'annoncer, d'abord parce que c'est un nouvel et puissant encouragement, ensuite parce que je me plais à reconnaître un heureux symptôme de ce temps-ci, je veux dire un hommage de l'industrie à l'agriculture, un gage de cette bonne harmonie qui devrait régner entre toutes les forces vives de la nation, harmonie sans laquelle il n'y a point de prospérité durable. L'agriculture fournit à l'ouvrier

le pain et la viande, c'est-à-dire sa nourriture la plus substantielle; l'industrie rend à l'agriculteur le drap et la toile, c'est-à-dire son vêtement. Nous avons donc bien raison de nous tendre réciproquement la main en échangeant cordialement affection et assistance.

Pour être complètement juste, messieurs, je dois ajouter que la famille Joubert ne s'en tient pas là. Créatrice en Anjou, il y a plus d'un siècle, d'une industrie à laquelle la marine française a été longtemps redevable, elle rend en outre aujourd'hui un service qui ne mérite pas moins d'être signalé : l'étude la plus intelligente, la solution la plus large de la question qui agite notre présent et qui peut-être compromet notre avenir : la question du travail et du salaire.

Cette question, Messieurs, tout le monde la traite et tout le monde veut la résoudre; mais les uns cherchent la solution dans l'animosité, dans la haine, ardemment entretenue entre les intéressés; d'autres, au contraire, cherchent la solution dans la bonne entente, dans la rémunération équitable, dans une infatigable sollicitude qui s'étend de l'école primaire à la caisse de retraite, dans une étroite solidarité, et pour tout dire enfin dans la pratique des préceptes chrétiens. Comme M. Mame à Tours, comme M. Oberthur à Rennes, comme M. Harmel en Champagne, comme la Société métallurgique du Creusot, comme plusieurs grandes compagnies de chemins de fer, MM. Joubert font marcher de front le progrès moral et le progrès industriel, s'efforçant d'inculquer à tous leurs collaborateurs cette pensée, qui ne devrait être contestée par personne — c'est que tout bien-être, toute fortune tiennent à deux causes : l'intelligence et la conduite du travailleur.

Ceux qui regimbent contre cette vérité s'en prennent au christianisme; aussi la guerre au christianisme est-elle, en ce moment, le mot d'ordre de tous ceux qui spéculent sur les perturbations sociales.

Je vais peut-être vous étonner, messieurs, en vous avouant un vœu que j'ai parfois formé : je voudrais que ces grands faiseurs de ruines et de promesses pussent être pris au mot pour quelques jours, et que vous fussiez les témoins de cette épreuve. Si le christianisme remontait au ciel, d'où il est descendu, vous verriez alors ce que deviendrait le monde en un clin d'œil; vous verriez l'accomplissement, non pas seulement d'une œuvre insensée, mais surtout d'une œuvre cruelle, dont les petits et les déshérités de ce monde seraient les premières et les plus déplorables victimes!

Vouloir détruire le christianisme, Messieurs, et dans un but populaire, c'est la plus inexplicable des aberrations, car c'est supprimer la consolation sans supprimer la douleur, c'est supprimer le secours sans supprimer la détresse. Je sais bien qu'on se vante en même temps, de faire disparaître la pauvreté : mais comment? par quels moyens? par quelle magie? Détruirait-on aussi la mort, la vieillesse, la maladie, — toutes les infirmités du corps et toutes les inégalités de l'esprit? Comment détruirait-on le vice, auteur de presque toutes nos misères? Comment vaincra-t-on cette passion qu'a l'homme de se enir à lui-même?

Vouloir détruire Dieu avant d'être bien sûr de le remplacer; ôter à la conscience le prêtre, à la souffrance la source de charité, à l'enfant le catéchisme, à l'homme les commandements de Dieu et de l'Eglise, — attaquer enfin toute l'œuvre divine, avant d'avoir une œuvre humaine meilleure et toute prête à mettre à la place, c'est, — qu'on me pardonne cette expression qui doit être permise dans un comice agricole, — c'est « mettre la charrue avant les bœufs. »

Pour vous, messieurs, vous êtes trop bons agriculteurs pour commettre, je ne dis pas cette faute, mais cette sottise, et je

passer maintenant aux compliments que je suis chargé de vous adresser de la part de vos commissaires.

#### On lit dans le Français :

Les journaux de la gauche font grand bruit depuis quelques jours d'une pièce découverte dans la collection de la *Gazette des Tribunaux* et relative à un procès que M<sup>me</sup> de Montijo, mère de l'ex-impératrice Eugénie, aurait soutenu contre les cohéritiers de son mari. De ce document les journaux concluent au caractère illégitime de la naissance de l'ex-impératrice. La comtesse de Montijo s'est émue de cette publication, et l'*Etafette* nous fait connaître que les *Droits de l'Homme* et le *Courrier de l'Aisne* sont, à raison de cette publication; poursuivis correctionnellement à la requête de « M<sup>me</sup> de Montijo. »

#### CORRESPONDANCE

Versailles, 3 octobre.

Le Conseil des ministres a définitivement arrêté la date du 30 octobre pour la convocation des Chambres. Cette date, si la situation extérieure l'exigeait, pourrait bien être avancée, mais, dans tous les cas, elle ne sera pas reculée.

Le Conseil s'est ensuite occupé de la question d'Orient. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne s'agit nullement pour la France de prendre l'initiative. La politique du Cabinet, très-sage d'ailleurs, consiste à se tenir à l'écart. On dit que M. le duc Decazes entretiendrait à la rentrée, les deux Chambres de la situation.

Il est à peu près certain que les députés et les sénateurs de la gauche, présents à Paris, se rendront chez M. le ministre des affaires étrangères et lui demanderont à titre de renseignements officiels, des indications sur l'attitude que la France entend prendre vis-à-vis de la Serbie et de la Turquie.

Les événements sont toujours très-complicés et gros de périls. Il y a beaucoup de chances pour la guerre. Il y en a beaucoup aussi pour la paix. Quoique personne ne puisse dire ce qu'il adviendra, on persiste à croire, sans trop d'assurance d'ailleurs, que la paix prévaudra. C'est-là l'avis de personnages haut placés dans le monde diplomatique.

M. Thiers partage cette espérance. Il est parti aujourd'hui pour Marseille et, avant son départ, il a eu une conférence avec le prince Orloff. L'ambassadeur de Russie lui aurait assuré qu'il avait reçu ce matin-même, une lettre du Czar, et que dans cette lettre, il se déclarait prêt à encourager toutes les tentatives faites dans un but pacifique.

Un nouveau et dernier Grand Conseil a été tenu hier soir à la Sublime Porte et il y a été arrêté le texte d'une communication qui a été faite aux ambassadeurs accrédités ici.

Cette communication est conçue en termes très-vagues et n'est qu'une réponse des plus indirectes aux propositions de paix des grandes puissances. C'est une sorte de plan de réformes applicables à tout l'empire Ottoman pour l'affranchissement complet des chrétiens, et l'exposé en est rédigé de façon à tâcher d'insinuer l'inutilité d'une autonomie locale à accorder à trois provinces spéciales de l'Empire, sans toutefois qu'un refus formel soit opposé aux propositions des puissances, dont il n'est pas parlé.

On se rappelle que les grandes puissances n'ont répondu aux six points sur lesquels leur attention avait été appelée par le gouvernement Ottoman que par des contre-propositions qui ne mentionnaient même pas les six points signalés. On regarde la rédaction adoptée par la Porte comme un moyen diplomatique de même valeur.

La parole est maintenant à la Russie et à l'Autriche. Vous connaissez la lettre de l'empereur Alexandre. Quant à l'em-

peur François-Joseph, il a dû remettre ce matin sa réponse à la lettre du Czar. On assure que le gouvernement autrichien ne voudrait consentir à une occupation des provinces chrétiennes de la Turquie, qu'au nom et après en avoir reçu le mandat de toutes les autres grandes puissances.

La Russie semble avoir pour but de pousser la France à prendre l'initiative d'une conférence européenne. Il est douteux que la France consente à prendre un rôle accusé dans une matière aussi délicate. S'il y a conférence, cette conférence aurait lieu vraisemblablement dans la seconde quinzaine d'octobre et la présidence en appartiendrait, par droit d'âge, au prince Gortschakoff qui est le doyen des diplomates européens.

Toutes les assertions des journaux sur les prétendus projets d'interpellation, arrêtés par la gauche, sont assurément prématurés. Rien n'a été et ne sera décidé avant la réunion des groupes de gauche, qui seront convoqués par leurs bureaux respectifs pour la seconde quinzaine d'octobre. Ce qu'il y a de positif c'est qu'un groupe de députés comprenant tous les intransigeants et plusieurs membres de l'extrême gauche représenteront, dès l'ouverture de la session, une proposition relative à l'amnistie. Ils auraient le dessein de renouveler cette proposition de trois mois en trois mois, ainsi que le règlement le leur permet.

Voici les projets ministériels qui seront déposés sur le bureau des Chambres : M. Dufaure présentera au Sénat un projet sur la retraite et la réforme de la magistrature, et le général Berthaut un projet sur l'avancement de l'armée. M. de Marcère présentera à la Chambre des députés un complément au projet organique sur les municipalités; M. Léon Say, un projet sur la révision des patentes et M. Waddington un projet sur la réorganisation des conseils académiques.

#### CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

Lundi à la séance de rentrée de la *Société des Etudes du Lot*, M. Malinowski, secrétaire-général, a lu un rapport très-intéressant dont nous publions les principaux passages :

..... Cette année, Messieurs, pendant les vacances, nous nous sommes occupés, suivant votre désir, de recherches relatives aux anciens tombeaux qui doivent se trouver sous les dalles de l'ancienne église des Frères prêcheurs, située au faubourg Cabessut. Vous avez nommé, dans ce but, une commission de cinq membres. Des fouilles ont été commencées dans les premiers jours du mois de septembre, sous la direction habile de M. Coëque Verdier, architecte du génie, et ont amené la découverte du niveau du dallage de cette église.

Les dépenses que ces fouilles ont occasionnées sont tout à fait minimes; mais craignant de dépasser les crédits alloués pour cet objet, la commission a mieux aimé vous attendre et demander votre opinion sur l'opportunité de dépenses plus considérables.

Dans le même ordre d'idées nous sommes heureux de vous annoncer une autre découverte archéologique qui est venue spontanément s'offrir à nos investigations. M. Dissès, agent-voyer principal, étant chargé par la mairie de Cahors de trouver un moyen pour faciliter l'écoulement des eaux du quartier de la gare, découvrit un aqueduc gallo-romain qui se dirigeait jadis en ligne droite depuis le Lot jusqu'au quartier de la Chartreuse. Cet aqueduc, ou plutôt cet égout, parfaitement conservé dans une grande partie d

son parcours, a été mis à découvert sur plusieurs points. Partout, sauf dans la partie rapprochée de l'établissement de la Miséricorde, sa voûte, son pied droit et son radier sont tout à fait intacts et présentent un intérêt réel pour les archéologues. Comme ces fouilles ont été exécutées aux frais de la ville qui, à ce que l'on assure, veut rétablir cette ancienne voie souterraine pour l'écoulement des immondices du quartier de la Chartreuse, notre Société ne peut que faire des vœux pour que le Conseil municipal prenne l'initiative de cette œuvre si utile à la salubrité publique. Notre Société gagnera cependant à cette découverte archéologique, puisque le service de la vicinalité nous offre les objets anciens trouvés dans cet égout et qui sont entre les mains de M. Dissès, agent-voyer principal. La même offre nous a été faite par M. M. Guiral, concierge de l'hôpital, secrétaire de la société des Sauveteurs du Lot, qui s'est engagé à plusieurs reprises, non sans danger, dans les parties de cet aqueduc incomplètement déblayées pour y chercher des objets anciens. Puisse-t-on être assez heureux pour obtenir le même abandon de la part des autres personnes qui ont fait à cet endroit des trouvailles analogues.

L'exécution de ces fouilles a amené en outre, messieurs, la découverte de deux anciens murs de l'enceinte de la ville. L'un de ces murs, plus rapproché de la rivière, semble être de l'époque du moyen âge; l'autre, placé plus près de la ville, est évidemment de construction gallo-romaine. Or ces deux murs n'ont pas été suffisamment découverts; on ne peut pas même bien juger de leur épaisseur et de leur direction. C'est à vous, Messieurs, de décider s'il faut donner suite aux fouilles relatives à ces restes des remparts de la ville.

Nous avons encore, Messieurs, à vous signaler la bienveillante attention de notre collègue, M. Coëque-Verdier, qui, construisant les cantines de la Caserne, du côté du Boulevard, et ayant trouvé, le 17 septembre dernier, quelques traces d'une ancienne construction profondément enfouies sous le terrain actuel, n'a pas manqué d'en avertir immédiatement le bureau de la Société. Le lendemain 18, dans la matinée, MM. Valette et Albessard, nos directeurs, ainsi que plusieurs de nos confrères, se rendirent sur les lieux et purent constater l'existence d'un ancien mur très-épais et portant les consoles grossières, qui formait une espèce de quai ou de mur de soutènement du côté du faubourg Labarre. L'existence de ce mur prouve jusqu'à la dernière évidence, que ce faubourg était jadis séparé de la ville par un enfoncement considérable, enfoncement produit par une faille naturelle des roches sur lesquelles la ville et le faubourg sont construites. Cette faille formait un fossé naturel de 30 à 40 mètres de largeur, avec un escarpement haut de 8 à 10 mètres de deux côtés. Au moyen-âge, un pont était construit sur cet enfoncement naturel et portait le nom d'el Miral, qui a été également donné à une tour située jadis à l'est de l'église Saint-Barthélemy, dans la position correspondante à celle qu'occupe la tour de Labarre, connue sous le nom vulgaire de *Tour des pendus*. L'enfoncement dont il s'agit n'est pas indifférent pour l'histoire de notre ville, car il montre que l'ancien Cahors, au moins la ville haute, était isolée de tous les côtés et fortifiée naturellement par des rochers abruptes, ce qui lui don-

nerait quelque droit de prendre place parmi les oppidums qui réclament l'honneur de représenter le célèbre Uxellodunum des *Commentaires* de César. Cette prétention a été émise déjà au XVII<sup>e</sup> siècle par Samson d'Abbeville, célèbre géographe de Louis XIV, et Perrot d'Abancourt, traducteur des *Commentaires*.

Un autre fait, concernant les antiquités de Cahors, nous a été signalé par notre confrère, M. Desprats. En faisant des fouilles pour reconstruire sa maison, rue St-Pierre, on a trouvé plusieurs cercueils en pierre, se rapportant sans doute au temps de l'interdiction de la religion chrétienne dans ce pays. On y a trouvé des ossements nombreux, mais aucun ornement, aucune inscription. M. Desprats a eu la bienveillance de nous prévenir immédiatement. Nous nous y sommes rendus avec empressement, mais l'extraction de ces cercueils n'étant pas facile, il a fallu se résigner à les abandonner. Ce propriétaire étant dans l'intention de faire de nouvelles fouilles, peut-être découvrira-t-on d'autres objets du même genre encore plus caractéristiques et plus importants pour l'archéologie locale.

(La fin au prochain numéro).

**Tribunaux.**

**L'AFFAIRE DES VINS COLORÉS.**

Le tribunal de Nancy a rendu samedi son jugement dans l'affaire des marchands de vin, — affaire qu'il avait examinée le 15 septembre. — Deux négociants associés de Vergère et un négociant de Béziers étaient prévenus d'avoir envoyé à différents consommateurs de Nancy du vin dans lequel l'analyse a révélé la présence de la fuchsine; un négociant de Béziers et un négociant de Rivesaltes étaient prévenus d'avoir expédié à des négociants de Nancy des marchandises falsifiées par le même procédé.

Tout d'abord les prévenus contestent les analyses faites par M. Ritter; ils déclarent qu'ils sont parfaitement autorisés à user de colorants puisque les fabricants de colorants exercent un commerce licite et que leurs produits sont médaillés et recommandés. Ils ignoraient la présence d'une substance toxique dans les colorants dont l'usage est universellement répandu dans le Midi. (Le négociant de Rivesaltes a employé 7,170 kil. de ce caramel en trois ans.) Ils opposent aux travaux de M. Ritter les analyses opérées par d'autres chimistes de Paris, qui n'ont pas trouvé trace d'arsenic dans les caramels qu'on leur a soumis.

M. Ritter a soutenu énergiquement l'exactitude de ses observations. « Je suis, a-t-il dit, un procédé fort rigoureux, et si mes collègues ont obtenu d'autres résultats, c'est qu'ils emploient des systèmes défectueux comme celui de Marsch »

M<sup>r</sup> Larcher, Depéronne et Courtois ont plaidé l'incompétence du tribunal, vu que le délit, si délit il y a, n'a pu être commis que dans le Midi, et non à Nancy.

M. le substitut Millot a dit que les négociants appelés devant le tribunal ont falsifié leur vin en employant des colorants, avec cette circonstance aggravante que les caramels contenaient de la fuchsine arsenicale. Il a demandé une sévère répression.

Le ministère public, discutant la question au fond, les avocats ont abordé à leur tour le fond et ont développé avec vigueur les arguments succinctement par leurs clients.

M<sup>r</sup> Depéronne a dit en particulier qu'on fait une expérience sur les prévenus, qu'on aurait dû les avertir, et que le repos dont jouissent les fabricants de colorants eux-mêmes est au moins singulier.

Le tribunal s'est déclaré compétent, et il a condamné chacun des prévenus à quinze jours de prison, 50 francs d'amende, l'insertion du jugement dans la *Gazette du Tribunaux*, le *Moniteur vinicole*, deux journaux du Gard au choix du ministère public, l'*Espérance*, l'*Impartial de l'Est*, le *Journal de la Meurthe* et le *Progrès de l'Est*.

Les vins saisis seront confisqués et répandus sur la voie publique.

**LA FALSIFICATION DES VINS**

Nous lisons dans les informations du *Journal officiel* de ce jour :

« Les nombreuses plantes parvenues depuis plusieurs mois à la préfecture de police, au sujet des vins colorés avec la fuchsine et autres matières, ou falsifiés, ou fabriqués clandestinement ont mis cette administration dans la nécessité d'exercer une active surveillance et d'établir un service de contrôle chez tous les débitants en détail, marchands en gros et courtiers de vins.

« Tous les commissaires de police sont chargés, chacun dans son quar-

tier respectif, de surveiller et de contrôler, avec l'assistance d'un expert, les vins débités à l'intérieur ou livrés au dehors.

« Dès qu'une constatation établit la fraude, la pièce suspecte est saisie et des scellés y sont apposés; un échantillon de vin saisi est soumis à l'analyse de la commission chimique des arts et métiers; le délinquant sera passible des peines édictées par la loi; les liquides falsifiés seront en outre répandus dans les ruisseaux ou dans la Seine.

« Les commissaires de police seront accompagnés dans ces opérations par un expert dégustateur et par deux agents.

« Déjà M. Macé, commissaire de police aux délégations judiciaires, chargé le premier de tous ses collègues de plusieurs opérations chez les courtiers et débitants, a soumis à la commission des arts et métiers des échantillons dont l'analyse a provoqué la saisie d'une grande quantité de marchandises, tant à Paris que dans les départements.

Le docteur Fée, ancien professeur à la faculté de médecine de Strasbourg, raconte les deux traits suivants de l'intelligence des chiens :

Un cheval avait été mis dans une écurie où se trouvait un autre cheval. Le chien de son maître, qui lui témoignait beaucoup d'amitié, n'avait pas voulu le quitter.

Dans un coin de l'écurie se trouvait un tas de carottes dont on ne donnait qu'à l'ancien cheval : le nouvel arrivé ne devait pas en recevoir.

Cependant le tas de carottes diminuait plus que de raison; un domestique se coucha dans l'écurie pour surprendre celui qui, à ce que l'on supposait, les volait. Quel ne fut pas son étonnement en voyant le chien aller chercher les carottes et les porter devant son ami ?

Le docteur Fée raconte également qu'un de ses amis, partant pour la campagne, lui avait confié un petit chien. A peine celui-ci fut-il dans la cour de la maison, que le chien de garde lui chercha une querelle et le roula de la belle façon.

Le petit chien disparut, et le docteur le croyait perdu; mais quel ne fut pas l'étonnement de M. Fée lorsqu'il le vit revenir accompagné de deux mâtins de taille imposante, qui ne s'éloignèrent qu'après avoir administré une correction d'importance au chien de garde !

Dès lors, celui-ci et le petit firent excellent ménage.

Il faut donc supposer que le petit chien ait été chercher les deux mâtins et leur ait fait comprendre de quoi il s'agissait.

Pour la chronique locale, A. Layton.

**DERNIÈRES NOUVELLES**

Versailles 4 octobre.

On assure, dans les cercles politiques, que des négociations sont imminentes pour assurer l'ouverture d'une conférence européenne. M. le duc Decazes a chargé nos ambassadeurs auprès des Cours de St-Petersbourg, de Vienne, de Rome et de Londres, de pressentir à ce sujet les intentions de ces cabinets. Le gouvernement Italien aurait donné mission à son représentant à Berlin, de faire une démarche dans ce sens auprès du prince de Bismarck. Dans tous les cas, les grandes puissances agiraient simultanément pour atteindre ce but. Il paraît y avoir d'ailleurs entre la Serbie et la Turquie une cessation effective des hostilités.

On annonce, d'autre part, que la lettre du Czar à l'Empereur d'Autriche, ne prend nullement l'initiative de la conférence dont il est question, et il se confirme que l'Autriche ne consentira à occuper les provinces chrétiennes de la Turquie, que si elle y est invitée par une décision arrêtée d'accord avec les grandes puissances.

Il semble certain que l'Autriche, l'Allemagne et l'Angleterre accueilleront favorablement l'idée de cette conférence internationale. Mais, quoi qu'il advienne, la France évitera de se mettre en avant, ainsi que le veulent d'ailleurs sa position et ses intérêts. On croit savoir aussi qu'avant l'ouverture de la conférence, on demandera des explications à la Turquie et que l'on s'entendra même pour présenter un ultimatum à ce sujet.

**DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES**

(Service spécial du Journal).

Paris, 5 oct. 2 h. soir.

Le *Journal des Débats* annonce une circulaire du gouvernement russe demandant aux puissances d'imposer à la Turquie une amnistie et une trêve militaire de six mois.

autre chemin. Nous expliquerons ces paroles après avoir donné au lecteur quelques détails sur Ottorino.

Quoique plein de rage et de dépit à cause du mauvais traitement qu'il avait reçu de son maître, il était revenu chez Marco pour se justifier et s'excuser de ses hésitations à accepter l'offre de partir pour la Toscane. Il voulait prier Marco de lui permettre de l'accompagner, et de ne pas le priver dans une si grande faveur. Mais la porte lui avait toujours été fermée, et enfin on lui fit comprendre qu'il ne devait plus remettre les pieds.

Il en fut très affligé. N'ayant pas le moindre soupçon de la véritable cause de son éloignement, il l'attribua à son refus de la fille de Rusconi. Il est vrai que c'était une cause suffisante pour s'attirer la colère de Marco.

Il commença alors à songer sérieusement à ses affaires. Repondre à Béatrix était impossible, mais comment se réconcilier avec son chef. Il est vrai qu'au retour de Monza il avait déclaré au comte, et le lecteur doit s'en souvenir, qu'il était maître absolu de sa main, et qu'il pouvait épouser celle qu'il lui plairait sans avoir besoin du consentement de Marco.

Mais il avait parlé inconsidérément, et

**Bourse de Paris**

Cours du 5 octobre.

Rente 3 p. %..... 71.35  
— 4 1/2 p. %..... 101.00  
— 5 p. %..... 105.70

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 4 oct.	CLOTURE précédente
Banque de France..	3.670 »	3.663 »
Crédit foncier....	780 »	785 »
Orléans-Actions...	1.070 »	1.060 »
Orléans-Obligations.	330 »	331 »
Suez.....	528 50	517 50
Italien 5 %.....	73 25	73 »

Un portefeuille en cuir noir contenant 200 francs en billets de banque : deux de 50 fr. et un de 100 fr. a été perdu le 1<sup>er</sup> septembre à la foire de Cahors. Une bonne récompense sera donnée à celui qui remettra ce portefeuille au bureau du *Journal du Lot*.

**LE VOLEUR**

Cabinet de lecture universel

Flamberge au vent, par Paul Féval. — Les Mystères des Carrières Montmartre, par F. du Boisgobey (suite). Salon de 1876. — La légende de la boîte au lait, par Théodore de Banville. — Les énigmes de Paris. — Par-ci, par-là. — Chronique théâtrale, par A. de Balathier-Bragelonne. — Les Almanachs de l'an prochain. — Explication du dernier rébus.

Bureaux : 30, rue des Saints-Pères, Paris.

**LES PLUS GRAND SUCCÈS DU PIANO**

**ŒUVRES NOUVELLES**  
DE JULES KLEIN

**Cerises Pompadour, Fraises au Champagne, Patte de Velours, Lèvres de Feu, Pazzo d'Amore, Cuir de Russie, valse.**

**Radis Roses ? Mazurka.**  
**France adorée ! Marche française.**  
**Cœur d'Artichaut, Peau de Saïin, polkas.**

Transcriptions brillantes à 4 mains, par **Renaud de Vilbac;**  
*Cerises Pompadour, valse, Radis roses, mazurka.*

**Jules Klein, quadrille,** composé par Deransart, chef d'orchestre de Valentino, sur les œuvres populaires du célèbre compositeur. (Le même quadrille transcrit à 4 mains, par **Renaud de Vilbac**.)

Valses chantées : *Fraises au Champagne et Pazzo d'Amore.*  
Métodies célèbres de Jules Klein : **Rayons perdus, Soupir et Baisers.**

On reçoit *Franco* les œuvres de Jules Klein, en envoyant pour chacune 2 fr. 50 en timbres-postes (à 4 mains : 3 fr. ; 2 fr. pour le Quadrille ; 1 fr. 70 pour les Métodies) à Colombier, éditeur, rue Vivienne, 6, à Paris.

maintenant il ne pouvait se faire à l'idée de rompre avec lui.

Rompre avec Marco Visconti ! Le lecteur le connaît un peu, et Ottorino le connaissait encore mieux.

Sans parler de la terreur que pouvait raisonnablement inspirer à n'importe quel homme courageux et intrépide la haine d'un pareil guerrier, Ottorino reculait devant la pensée de se brouiller avec celui qui l'avait toujours aimé comme un fils, sous les auspices de qui il avait fait ses premiers pas dans la carrière des armes, par qui il avait été armé chevalier, et qu'il avait toujours considéré comme un modèle, comme un guide, comme la lumière qui devait l'éclairer.

Il y avait une autre raison. Lors même que le jeune homme aurait voulu épouser Béatrix envers et contre tous, le comte le lui aurait refusé : il avait dit trop clairement qu'il ne voulait pas avoir maille à partir avec Marco, et, ne l'eût-il pas dit, il était facile de le deviner.

Agité par tant de soucis, Ottorino commença à devenir de jour en jour, de plus en plus sombre et troublé, et il ne pouvait pas même cacher complètement ses inquiétudes à Ermelinde et à Béatrix.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

5 octobre 1876 (52).

**MARCO VISCONTI**

HISTOIRE DES TROIS CENTS

Par Tommaso GROSSI (4)

CHAPITRE XIII.

(Suite.)

Un moment arriva où il se crut en paix avec lui-même. Il se sentit vivre d'une nouvelle vie et trouva plus beau et plus riant l'avenir qu'il recherchait. Il n'avait jamais désiré avec tant d'ardeur la seigneurie de Milan; il ne s'était jamais élançé avec tant de confiance sur la voie périlleuse qui devait l'y conduire en peu de jours, et au bout de laquelle il voyait dans son imagination Béatrix accueillant son sceptre et son amour.

Mais ce beau rêve se dissipa dès qu'il eut de légers soupçons sur la liaison de Béatrix et d'Ottorino.

Impossible de décrire sa fureur et sa jalousie.

Il refusait d'abord d'y croire; il voulut s'en assurer, et le fit le jour de cette cavalcade dont nous avons déjà parlé.

Après avoir préparé avec Lodrisio les moyens d'enlever à son neveu Azzone la seigneurie de Milan, Marco avait résolu de se rendre à Ceruglio et d'enrôler sous sa bannière les troupes allemandes révoltées. Il devait se mettre bientôt en route, mais dès qu'il eut des preuves certaines de l'intimité des deux jeunes gens, tous ses projets furent renversés. Quel parti prendre, pour apaiser le feu qui le dévorait ?

Emmener Ottorino ? Mais Ottorino venait à contre-cœur, et lors même qu'il serait parti volontiers, Marco n'aurait pas voulu l'avoir à ses côtés !

L'envoyer en mission dans quelque pays lointain d'où il n'aurait pu revenir avant que Marco ne fût de retour de Ceruglio ?

Mais il ne pouvait pas témoigner de l'affection et de la confiance à ce serpent qui le rendait malheureux !

Le laisser près de Béatrix ? Mais ce serait s'exposer à les trouver mariés, quand il reviendrait de son expédition !

(1) Traduit de l'italien par un membre de la Société des études du Lot.

REVUE BRITANNIQUE

Sommaire de la livraison de Septembre.

Politique et histoire. — La démocratie anglaise.

Esquisses biographiques. — Portraits. — Une femme adorable.

Scènes, tableaux et paysages. — Comment on se baigne à Lônèche. — Récit d'un voyageur anglais.

Biographie. — Le comte de Rumfort. Impressions de voyage. — Une visite chez les insurhés de l'Herzégovine. — (Impressions de voyage d'une dame).

Littérature rétrospective. — Walther von der Vogelweider

Miscellanées. — Fouvelles. — Les grands pauvres. I. Le cousin du roi — (Études rurales).

Contes populaires. — Légendes. — L'Ipon de May-Lay (légende boudhiste).

Histoire. — Géographie. — Voyages. — Le Kachgar, le Pamir et le Tibet. — Revue militaire. — Chronique. — Pensées diverses.

Correspondance de la Revue Britannique.

Nouvelles des sciences, de la littérature, des beaux-arts, du commerce, etc., etc.

Correspondance d'Allemagne. — Le 4 Septembre. — Surexcitation causée par cet anniversaire. — Insulte à un légionnaire. — Situation de l'industrie allemande. — Statistique des ouvrières de fabrique et des enfants. — La liberté de la presse au Congrès des journalistes et dans l'Alsace-Lorraine. — La tétralogie de Wagner à Bayreuth.

Correspondance d'Amérique. — Congrès ajourné. — Belknap acquitté. — Elections locales. — Le président est-il malade? — Un singulier consul. — Le Colorado. — Mort du speaker Kerr. — L'Imperialist ressuscité. — L'apiculture.

Correspondance d'Orient. — Monogamie et économie. — Les francs-tireurs monténégrins. — Dialogue entre le prince de Bismark et le prince Gortschakoff. — Reconstitution d'un empire d'Arménie. — Les Bulgares.

Correspondance de Londres. — Londres hors de saison. — Festivals. — L'Association britannique de Glasgow. — Légende énigmatique. — Correspondances du Times. — Lord Beaconsfield et Burke. — La chasse. — Théâtres. — Romans, etc.

Chronique scientifique. — Chronique et bulletin bibliographique. — Les vacances des radicaux. — Anniversaires de Septembre. — Livres nouveaux. — Poèmes modernes. — Théâtres.

RÉFORME ÉCONOMIQUE.

Sommaire du 4<sup>e</sup> octobre.

Sur l'étude des Langues mortes, par H. Laurent.

Les Communications entre la France et l'Angleterre (3<sup>e</sup> article-fin), par Amédée Sébillot.

La suppression des réseaux secondaires, par Henri Genevois.

La Population en France : I. La Découverte de M. de Lavargne; son éloge de Malthus; la vérité sur Malthus. — II. La Densité et le Mouvement de la population en France et en Europe; incertitude de la Statistique. — III. Les Causes psychologiques et morales, l'économie des enfants. — IV. Les Propriétaires et Rentiers. — V. Obstacle au mariage; le service militaire. — VI. La Longévité et la mortalité des enfants; la guerre. — VII. Conclusion (1<sup>er</sup> article), par Yves Guyot.

La Marine marchande en Angleterre (2<sup>e</sup> article), par Edmond Barbier.

Chronique économique.

France. — La Situation économique : I. La Fin de la Saison. — II. La Dépopulation de la France. — III. La Session des Conseils généraux. — IV. L'Économie politique à Glasgow et à Clermont-Ferrand. — V. Le Congrès des œuvres catholiques. — VI. La Statistique internationale à Bud.-Pest, par Achille Mercier.

Angleterre. — La Situation économique : Le Commerce extérieur de l'Angleterre pendant le mois d'août et les sept premiers mois de 1876, par Edmond Barbier.

Autriche-Hongrie. — La Situation économique : Neuvième session du Congrès international de statistique, à Buda-Pesth, par Max Wirth.

Nécrologie.

M. de Franqueville, par E. Avril.

Bibliographie.

Revue parlementaire de la dernière session de l'Assemblée, par MM. Rivière et Trouessart fils; — Manuel des électeurs politiques et municipaux, par MM. Million, Guillot et Angréux; — Programme de sociologie ou Histoire naturelle des sociétés, par Gaëtan Delaunay; — Enseignement primaire et apprentissage, par G. Salicis; — Révision de la législation des mines, par Francis Laur; — La Faillite dans le droit international privé, par Giuseppe Carle; — Dictionnaire de l'Administration française, par Maurice Block.

Bulletin économique.

Actes officiels. — Les Traités de commerce avec la Chine. — Mouvement du commerce français. — Relevés des quantités de froment (grains et farines) importées et exportées du 1<sup>er</sup> au 31 août 1876, par Georges Lassez.

Bulletin politique.

A la séance du 5 Septembre du Conseil Général de la Côte-d'Or dans son rapport sur les Enfants assistés du Département, M. Muteau rapporteur, a constaté, que depuis que les nourrices au sein n'abondent plus et que l'on fait élever les enfants, par des nourrices se servant du Biberon Robert, la mortalité des nourrissons est diminuée de 19 pour cent.

**On offre** dans tous les pays un emploi des plus honorables et des plus lucratifs à des personnes intelligentes, hommes ou dames, pouvant disposer de quelques heures par semaine. Les bénéfices peuvent dépasser 1,000 fr. par an.

Les conditions et prix courant sont adressés franco sur demande affranchie à la fabrique de l'Alliance, à la Chaux-de-Fonds (Suisse). L'affranchissement est de 30 centimes.

DEMANDEZ à la Maison du Pont-Neuf

Rue du Pont-Neuf, n° 4, n° 4 bis, n° 6, n° 6 bis, n° 8 et 10

Le CATALOGUE complet avec gravures des VÊTEMENTS D'HIVER Mode 1876-77 POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

Envoi gratuit AVEC MOYEN DE PRENDRE LES MESURES SOI-MÊME.

QUELQUES ARTICLES EXTRAITS DU CATALOGUE

PARDESSUS drap moussé, col velours sole, étoffe coupe et façon de grands tailleurs 19<sup>f</sup>

VESTON drap, grosses et petites frisures, col velours bordé large tresse..... 16<sup>f</sup>

VESTON drap pilote pour la ville l'appartement et le bureau..... 7<sup>f</sup>

COSTUME complet, drap fantaisie d'hiver pour enfants..... 5<sup>f</sup>

PARDESSUS Ratine pour enfants 7<sup>f</sup>

Tout vêtement expédié ne convenant pas peut-être retourné; les frais de retour sont à notre charge.

Expéditions dans toute la France franco à partir de 25 fr.

Adresser les demandes au Directeur de la MAISON DU PONT-NEUF (Paris)

SOCIÉTÉ ANONYME DES ORGUES

D'ALEXANDRE PÈRE ET FILS

Constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Devès, notaire à Paris.

Capital : 1,500,000 Francs

Emission de 43,489 Obligations de 500 FRANCS au PORTEUR

Rapportant 30 francs par an PAYABLES LES 1<sup>er</sup> MARS ET 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE

REMBOURSABLES AU PAIR EN 40 ANS

Par tirage au sort, suivant le tableau graphique inscrit au dos des obligations.

PRIX D'ÉMISSION : 440 FRANCS

Payables : 100 fr. le 25 octobre 1876.

400 le 30 novembre 1876.

400 le 15 janvier 1877.

440 le 15 février 1877.

440 fr.

Tous versements anticipés auront droit à une bonification de 6 0/0 d'intérêt.

En tenant compte des délais de paiement et de prime de remboursement, le placement ressort à 7 fr. 40 0/0.

GARANTIES

Ces obligations seront garanties :

1<sup>o</sup> Pour le remboursement du capital, par un titre de Rente française, qui sera déposé en nantissement à la Société de Dépôts et Comp-

tes courants, d'une somme suffisante pour assurer le remboursement du capital;

2<sup>o</sup> Pour le paiement des intérêts, par une première hypothèque, sur tous les immeubles où s'exerce aujourd'hui l'industrie de la Société des Orgues, et qu'elle devra acquérir ces immeubles situés à Ivry-sur-Seine, d'une superficie de 88,000 mètres dont l'estimation s'élève à quatre millions;

3<sup>o</sup> Par des approvisionnements de marchandises, de matières premières, l'outillage industriel et par une marque de fabrique universellement connue et en exploitation depuis quarante ans.

Une Société civile représentant les intérêts des obligataires fera faire l'acte de nantissement et prendra l'hypothèque au profit des porteurs d'obligations.

Le privilège des porteurs des obligations proposées est donc de premier ordre puisque :

D'une part, le remboursement du capital est assuré par de la Rente française;

D'autre part, le service des intérêts est garanti par une inscription hypothécaire de premier rang, en outre du rendement industriel largement supérieur à la somme exigée.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

La Société des Orgues, voulant faire profiter le public des avantages concédés habituellement aux banques d'émission, a résolu :

D'ouvrir directement, chez elle, 106, rue Richelieu, à Paris,

La souscription publique le mardi 17 et mercredi 18 octobre.

Les personnes qui souscriront avant le 9 octobre seront privilégiées dans la répartition et auront la bonification du paiement anticipé du coupon de mars, soit 15 fr.

La Société civile ne pouvant autoriser l'emploi de l'argent versé qu'après la souscription de la totalité des obligations, il a été décidé qu'aucun versement ne serait à effectuer en souscrivant.

La Société des Orgues fera encaisser à domicile, par l'intermédiaire de ses banquiers, les versements aux époques indiquées.

Il suffit donc pour souscrire de s'adresser par lettre, sans aucun versement, à l'Administrateur délégué de la Société des Orgues, 106, rue Richelieu, Paris.

ON PEUT SOUSCRIRE DÈS MAINTENANT par CORRESPONDANCE en indiquant si l'on désire effectuer les versements aux époques indiquées ci-dessus, ou se libérer totalement dès le premier versement.

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry

de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, glaires, vents, acides, acidités, pituites, sautesées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 80,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Galesstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhaa, lord Stuart de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 19,842 : M<sup>me</sup> Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. — N° 46,270 : M. Robert, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 23 ans. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 par jour pendant huit ans. — N° 19,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie, de la vessie, et des membres, par suite d'excès de la jeunesse.

Cure n° 80,416.

M. le docteur F.-W. Beneko, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, dit :

« Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalésière du Barry.

« L'enfant, dans son quatrième mois, souffrait, sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continus qui résistaient à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical. La Revalésière a complètement rétabli sa santé en six semaines de temps. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 1 1/2 kil., 10 fr. — Les Biscuits de Revalésière, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. — La Revalésière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors: Vinel, pharmacien et Bénéch-Bigourdan, épiciers.

Avis. — On demande des représentants pour la vente à crédit de toute la musique (partitions, méthodes, études, etc.) publiée par les principaux éditeurs de Paris. — Bonnes remises. — S'adresser chez Abel Pilon, rue de Fleurus, 33, à Paris.

Pour tous les extraits et articles non-signés, Le propriétaire-gérant, A. Layton.

A VENDRE. — Vieux papier, pour épicier, mercier, boucher, etc. S'adresser au bureau du Journal.

**LA NATIONALE**  
COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE  
Établie à Paris, r. de Grammont, et r. du Quatre-Septembre, 48  
Anciennement Compagnie Royale  
Fonds de garantie : 430 millions  
ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIERE  
Participation dans les bénéfices de la Compagnie.  
RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE  
Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie... 33,009,563 fr.  
Arrérages payés aux Rentiers..... 135,371,454 fr.  
Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière..... 44,408,052 fr.  
S'adresser pour les renseignements, à MM. Bénéch, à Cahors; Puel, à Figeac; Lacambre, à Gourdon; Bap<sup>te</sup> Planion, à Souillac.

ÉVITER LES CONTREFAÇONS  
**CHOCOLAT-MENIER**  
EXIGER LE VÉRITABLE NOM

**CRÉDIT LITTÉRAIRE**  
J. GIRMA  
boulevard Nord, à Cahors.  
On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant : Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent :  
400 fr. de livres..... 5 fr. par mois.  
200 — ..... 10 —  
300 — ..... 15 —  
400 — ..... 20 —  
Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.  
ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.  
NOTA. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal **ILLUSTRATION** dont le prix est de 18 fr.

**LE BIEN PUBLIC**  
DE PARIS  
Journal quotidien, politique et littéraire  
LE PLUS VARIÉ DES JOURNAUX SÉRIEUX  
Informations rapides et précises  
Expédié par les trains-poste du soir  
PRIMES EXCEPTIONNELLES  
La Réforme économique,  
Le Journal des Jeunes Mères,  
La Vie domestique, etc.  
DÉPARTEMENTS  
Trois mois : 15 fr. | Six mois : 30 fr. | Un an : 60 fr.  
Un Numéro : 15 centimes  
ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS  
Sur demande par lettre affranchie  
Paris, Rue Coq-Héron, 5

**FRANC JOURNAL-RENTIERS**  
le meilleur des journaux financiers, 34, rue Provence, Paris, 6<sup>e</sup> année, paraît chaque dimanche; liste des tirages et des titres opposés; renseignements sur toutes valeurs; prix des coupons; leur paiement immédiat à 25 c. par 100 f.; achat et vente de valeurs; conseils pour placements financiers; ordres de bourse aux conditions des Agents de change; avances sur titres. Administrateur : M. de BUGARAT, officier supérieur en retraite, officier de la Légion d'honneur.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES  
  
**M<sup>me</sup> LINON**  
FLEURISTE  
Galerie de Fontenille  
boulevard Nord, à CAHORS.  
Grand assortiment de Bouquets d'Église; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.  
Bouquets de fêtes votives; Galons et devant d'autel brodé or.

**AVIS**  
Articles de Sellerie et Carrosserie :  
**EMILE ESCUDIÉ,**  
Carrossier, galerie Fontenille, à Cahors  
Harnais neufs, fins et ordinaires pour un cheval et pour timons. — Voitures sur commande, n'importe le type. — Garnitures de voitures. — Réparations en tout ce qui concerne la Carrosserie.  
M. Escudié se recommande au public par sa bonne confection et la qualité de ses matières premières.

**PIANOS ET HARMONIUMS**  
DES MEILLEURS FACTEURS  
**MUSIQUE ET INSTRUMENTS**  
**GODINAUD, FILS**  
A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.  
HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES  
Accord et réparation. — Vente, échange et location.